



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Conseil d'Administration du 27 mars 2023
à 17h00, dans la salle du Conseil de Grand Lac, 1500 bld Lepic
73100 AIX LES BAINS

| NOMS ET PRENOMS | Présents (X) | Absents excusés | Pouvoir donné à |
|--------------------------|--------------|--------------------|-----------------------|
| 1. Marie Claire BARBIER | X | | |
| 2. Brigitte BARLET | X | | |
| 3. Danièle BEAUX-SPEYSER | X | | |
| 4. Renaud BERETTI | X | | |
| 5. Michelle BRAUER | X | | |
| 6. Mariétou CAMPANELLA | X | | |
| 7. Claire COCHET | | X | Danièle BEAUX-SPEYSER |
| 8. Jacques CONVERT | X | | |
| 9. Gérard DILLENCHNEIDER | | X | Colette PIGNIER |
| 10. Marina FERRARI | | X | |
| 11. David GAILLARD | | X | |
| 12. Nathalie GAMAIN | | X | Edouard SIMONIAN |
| 13. Bernard GELLOZ | X | | |
| 14. Pascale GLOUANNEC | X | | |
| 15. André GRANGER | | X | |
| 16. Alain HOTIER | | X | |
| 17. Antoine HUYNH | X | | |
| 18. Agron KALLABA | X | | |
| 19. Myriam MONANGE | X | | |
| 20. Christian MOUNIER | X | | |
| 21. Julie NOVELLI | | X | |
| 22. Colette PIGNIER | X | | |
| 23. Edouard SIMONIAN | X | | |
| 24. Jean-Marc VIAL | X | | |
| 25. Guy WARIN | X | | |

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Laurent **LAVAISSIERE**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Olivier **VERDENAL**

Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac

Directeur Général des Services Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur services finances Grand Lac

Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20.03.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 mars 2023 a été transmis le 20 mars 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 mars 2023

Le Président,

Renaud BERETTI

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Bureau de réception en préfecture

073-267303428-20230327-DELIB40-DE

Date de réception en préfecture : 27/03/2023

Pour le Président
La Vice Présidente

Danièle BEAUX-SPEYSER

DÉLIBÉRATION

N° : 41 Année : 2023

Exécutoire le :

Publiée le :

Visée le :

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2019-10 de fourniture de carburants par cartes accréditives Avenant n° 1

Monsieur le Président rappelle que le CIAS de Grand Lac a confié à l'entreprise TOTAL, domiciliée 562 avenue du Parc de l'ILE 92000 NANTERRE, la fourniture de carburants dans le cadre du marché 2019-10 (Accord cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum).

Ce marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence car la société TOTAL est la seule à posséder des stations-services dans un rayon de 5 km autour du siège de Grand Lac avec des postes carburants accessibles aux poids lourds.

Le marché prend fin le 30 avril 2023. Sa reconduction nécessite la mise en place d'une nouvelle convention de groupement de commandes et une délibération de Grand Lac et du CIAS.

Dans l'attente de la relance du nouveau marché et afin de pouvoir assurer la continuité de service et de travailler avec les services opérationnels sur une solution adaptée à tous, il est proposé que le marché 2019-10 fasse l'objet d'une prolongation de 4 mois, soit jusqu'au 31 août 2023, afin de permettre une consultation pour retenir un nouveau titulaire.

Il convient donc de conclure un avenant à cet effet avec l'entreprise TOTAL.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du marché 2019/10, annexé à la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 27 mars 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour le Président
La Vice Présidente
Danièle BEAUX-SPEYSER

| |
|--------------------------------|
| - Conseillers en exercice : 25 |
| - Présents : 17 |
| - Présents et représentés : 20 |
| - Votants : 20 |
| - Pour : 20 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20230327-DELIB41-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Marché n°2019 – 10
Fourniture de carburant pas cartes accréditives

AVENANT N°1

ENTRE :

CIAS Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500 bd LEPIC – 73100 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "CIAS Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise TOTAL MARKETING FRANCE, domiciliée 562 avenue du Parc de l'ILE 92000 NANTERRE, représentée par Isabelle GAUTHIER responsable Clients Centralisés CARTES PETROLIERES-VENTES NATIONALES, et désigné ci-après par l'expression « TOTAL »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de fourniture relatif à l'achat de carburant, le CIAS de Grand Lac a confié à l'entreprise TOTAL, domiciliée 562 avenue du Parc de l'ILE 92000 NANTERRE, la fourniture de carburants dans le cadre du marché 19/10 (Accord cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum).

Ce marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence, la société TOTAL étant la seule à posséder des stations-services dans un rayon de 5 kms autour du siège de Grand Lac et avec des postes carburant accessibles aux poids lourds.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le marché passé en groupement de commande entre Grand Lac et le CIAS arrive à son terme le 30 avril 2023.

Ça reconduction nécessite la mise en place d'une nouvelle convention de groupement et les délibérations du bureau de Grand Lac et du conseil d'administration du CIAS.

Les dates fixées aux calendriers du Conseil d'Administration du CIAS et du Bureau de Grand Lac, ne permettent pas la relance du marché dans les temps impartis.

Afin de pouvoir assurer la continuité de service et de travailler avec les services opérationnels sur une solution adaptée à tous, le marché initial doit faire l'objet d'une prolongation de 4 mois soit jusqu'au 31 août 2023, afin de permettre une consultation pour retenir un nouveau titulaire.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Le marché passé par le CIAS de Grand Lac étant sans minimum ni maximum, cet avenant n'a pas d'impact financier.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À AIX LES BAINS, le _____

Pour la société
TOTAL MARKETING FRANCE
562, avenue lu parc de l'Ile
94000 NANTERRE,

Pour LE CIAS de Grand Lac
1500, boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

M./Mme
Représentant la société

Le Président
Renaud BERETTI

Acte à classer**DELIB41**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|--------------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-31T10-35-26.00 (MI244156399)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20230327-DELIB41-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Marché n.2019-10 de fourniture de carburants par cartes
accréditatives - avenant n.1

Date de décision : 27/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [41 DELIB](#) **Multicanal :** Non
[MP 1910 fourniture carburants.PDF](#)

Pièces jointes :

[41 DELIB-1 Annexe Marché publi...](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[PAGE DE GARDE 1.PDF](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date **31/03/23 à 10:31**

Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)**

Transmis

Date **31/03/23 à 10:35**

Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)**

Accusé de réception

Date **31/03/23 à 10:42**